



Amende en norvège, suivi en france?

Par **LeNorvegien**, le **10/12/2011** à **16:34**

Bonjour,rrnrje suis actuellement étudiant en échange académique en Norvège et je me suis pris une belle amende (et pas pour une infraction au code de la route) il y a environ un mois. rn10 000 kr, soit environ 1 250 €. Ca fait mal, surtout pour un étudiant. rnrnPour payer l'amende, il faut attendre de recevoir un papier par la poste afin de payer l'organisme qui s'occupe des amendes en Norvège. Mais je n'ai toujours pas reçu ce papier.rnrnJe rentre définitivement en France dans moins de 2 semaines. rnrnQue se passe-t-il si je retourne en France sans avoir payé l'amende ? rnPeuvent-ils me poursuivre en France ? rnrnMerci de vos réponses.